

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 20 juin 2011, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent à prendre en considération les points suivants :

- Approbation des critères d'évaluation pour une firme spécialisée pour la fourniture et l'installation de structures récréatives ainsi que pour l'aménagement des aires de protection et autres sujets connexes
- Période de questions

2011-06-315

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES AINSI QUE POUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE PROTECTION ET AUTRES SUJETS CONNEXES

VU la recommandation du directeur du Service du récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'approbation des critères d'évaluation des offres qui permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée pour la fourniture et l'installation de structures récréatives ainsi que pour l'aménagement des aires de protection;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du directeur du Service récréatif et communautaire daté du 20 juin 2011 et approuve les critères d'évaluation ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée pour la fourniture et l'installation de structures récréatives ainsi que pour l'aménagement des aires de protection;

QUE le directeur général soit autorisé à désigner un (1) secrétaire et quatre (4) membres n'ayant aucun lien hiérarchique entre eux, dont l'un doit avoir des connaissances dans le domaine visé par l'appel d'offres, afin de siéger au comité de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de structures récréatives et pour l'aménagement des aires de protection.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-06-316 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 25, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 20 juin 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, greffière adjointe